

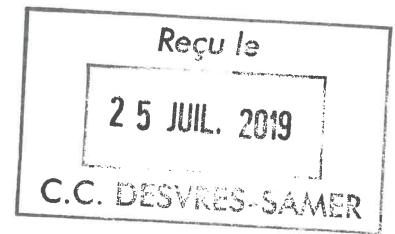
mis affichage CCDS 28.8.19 → 01/210/2019.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

PRÉFECTURE  
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES  
et de l'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section des INSTALLATIONS CLASSÉES  
Affaire suivie par Mme Nadège DANNE  
Tél. 03.21.21.21.51



ARRAS, le 22 juillet 2019

à

Monsieur le Président de la Communauté  
De Communes de Desvres Samer

Lettre recommandée avec accusé réception

Objet : Secteurs d'Information sur les Sols

Réf : Mon courrier de consultation du 23 juillet 2018

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon arrêté du 18 juillet 2019 de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) qui concerne pour partie la Sté Usine Desvres sise route de Samer, sur le territoire de LONGFOSSE.

Conformément à l'article L125-6 du code de l'environnement, je vous rappelle que ces secteurs d'information sur les Sols doivent être annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur dans cette commune.

Par ailleurs, Je vous prie de bien vouloir afficher cet arrêté pendant une durée minimale d'un mois et m'adresser procès-verbal de cette formalité.

Pour le Préfet,  
L'Adjointe au chef de Bureau déléguée

Marie-Pascale LAIGLE





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

## Arrêté préfectoral de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Le Préfet du Pas-de-Calais

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-6, L.556-2, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 176 de la loi n°2004-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-10-65 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 21 juin 2019 proposant la création de SIS sur le département de Pas-de-Calais sur les communes de Calais, Arques, Maresquel, Longfossé et Coquelles ;

Vu les avis émis par les maires des communes et présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols par courrier du 12/11/2018, 13/11/2018, 15/11/2018 et 22/11/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 19/11/2018 et le 19/12/2018 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage ;

Considérant que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés ont été consultés sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 19/11/2018 au 19/12/2018 ;

Considérant les remarques de la commune de Calais et du public ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

- SIS n°62SIS06294 relatif à l'ancien site Desseilles Textiles à Calais
- SIS n°62SIS06329 relatif à l'ancien site Arc International composition terrain du quai à Arques
- SIS n°62SIS06330 relatif à l'ancien site Arc International – site ex MMV à Arques
- SIS n°62SIS06427 relatif à l'ancien site LU à Calais
- SIS n°62SIS06428 relatif à l'ancien site Bellier à Calais
- SIS n°62SIS06431 relatif à l'ancien site International Paper à Maresquel Ecquemicourt
- SIS n°62SIS06576 relatif à l'ancien site Comptoir Français des Pétroles du Nord à Calais
- SIS n°62SIS06577 relatif à l'ancien site Usine de Désvres à Longfossé
- SIS n°62SIS06578 relatif à l'ancien site Courtaulds – ancienne décharge et usine de production de CS<sub>2</sub> à Coquelles
- SIS n°62SIS06841 relatif à l'ancien site Courtaulds – usine de production à Coquelles et Calais

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### Article 2 – Urbanisme

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://georisques.gouv.fr>. et sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

### Article 3 – Obligation d'information acquéreurs/locataires

Sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la

réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

#### **Article 4 – Notifications**

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1.

#### **Article 5 – Notification et publicité**

Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes de Calais, Arques, Maresquel Ecquemicourt, Longfossé et Coquelles, à Mme la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, et MM. les Présidents de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, de la communauté de communes des 7 Vallées et de la Communauté de Communes de Desvres Samer.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et des EPCI.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

#### **Article 6 – Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse Citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 7 – Application**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de BOULOGNE SUR MER, le Sous-Préfet de CALAIS, la Sous-Préfète de MONTREUIL SUR MER, le Sous-Préfet de SAINT OMER, et l'Inspecteur de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

18 JUIL. 2019



Marc DEL GRANDE

#### Copies à :

- Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER
- Sous-Préfecture de CALAIS
- Sous-Préfecture de MONTREUIL SUR MER
- Sous-Préfecture de SAINT OMER
- DREAL LILLE
- DREAL UD Littoral
- Mairies de Calais, Arques, Maresquel Ecquemicourt, Longfossé et Coquelles
- Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, communauté de communes des 7 Vallées et Communauté de Communes de Desvres Samer.





## Secteur d'information sur les Sols (SIS)

### Identification

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Identifiant             | 62SIS06577                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Nom usuel               | Usine Desvres (Longfossé)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Adresse                 | Route de samer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Lieu-dit                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Département             | PAS-DE-CALAIS - 62                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Commune principale      | DESVRES - 62268                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Autre(s) commune(s)     | LONGFOSSE - 62524                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Caractéristiques du SIS | Ancienne usine de fabrication de carrelage de 58 240 m2 en activité depuis 1973.<br>L'activité a cessé en 2009.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Etat technique          | Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Observations            | -Dossier de cessation d'activité remis le 09/03/2011 complété par courriers du 05/04/2011 et 13/09/2011<br><br>-Réalisation d'un diagnostic de la qualité environnementale des sols par ETRS France en mai 2012. (rapport Etf2247 de mai 2012) complété par courriers du 19/09/12, 22/10/12, 23/08/13, 27/11/13, 10/01/14 et 10/02/14.<br><br>- désamiantage en 2012<br><br>- curage des réseaux réalisé en 2012 et 2013.<br><br>- excavation et évacuation d'un spot de pollution (HCT) en 2013.<br><br>- Présence d'hydrocarbures sur site et également de Pb et Zn au niveau des sédiments dans le fossé (ancien point de rejet).<br><br>-Site remis en état pour un usage industriel (courrier du préfet en date du 02/06/2014) |

### Références aux inventaires

| Organisme                                | Base          | Identifiant | Lien                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------|---------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Administration - DREAL<br>- DRIEE - DEAL | Base<br>BASOL | 62.0157     | <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=62.0157">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=62.0157</a> |

### Sélection du SIS

|                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| Statut                        | Consultable                        |
| Critère de sélection          | Terrains concernés à risques gérés |
| Commentaires sur la sélection | usage industriel                   |

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 616009.0 , 7064248.0 (Lambert 93)

Superficie totale 60194 m<sup>2</sup>

Perimètre total 1531 m

## Liste parcellaire cadastral

---

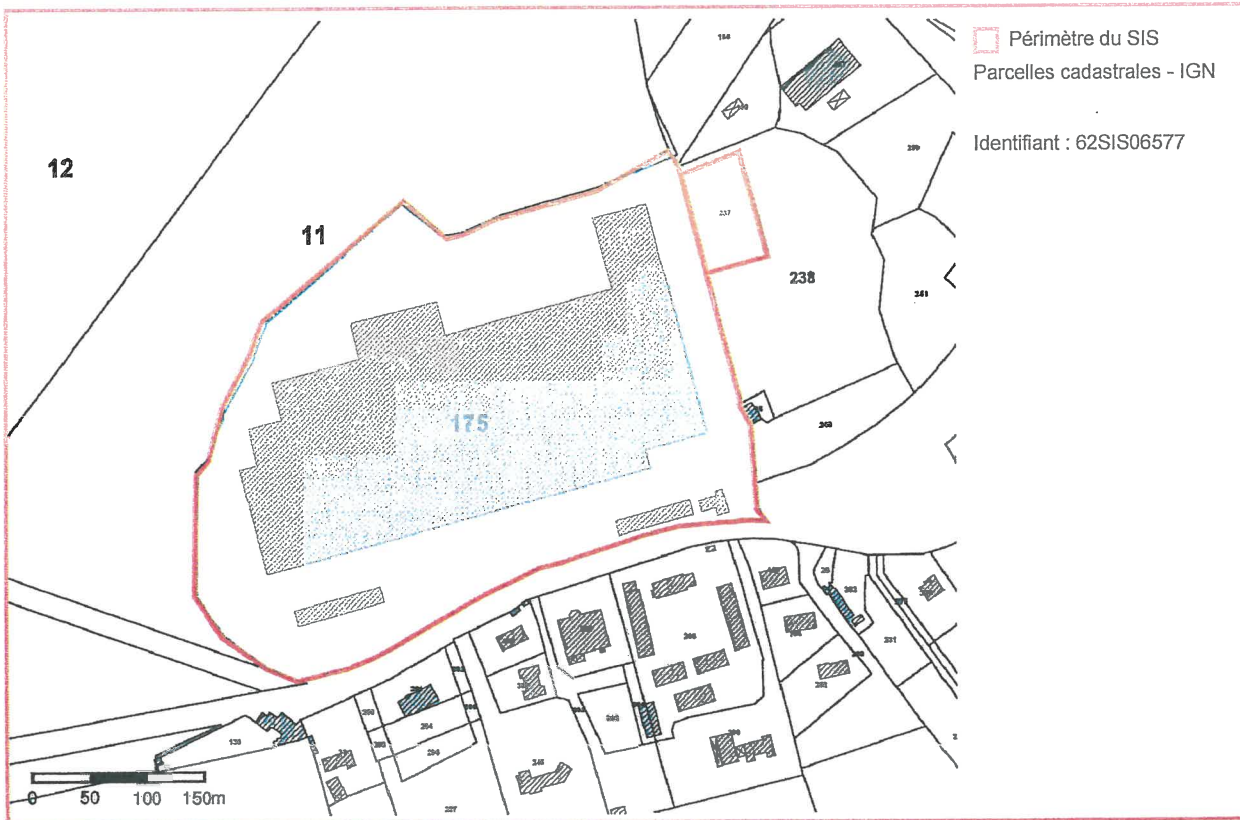
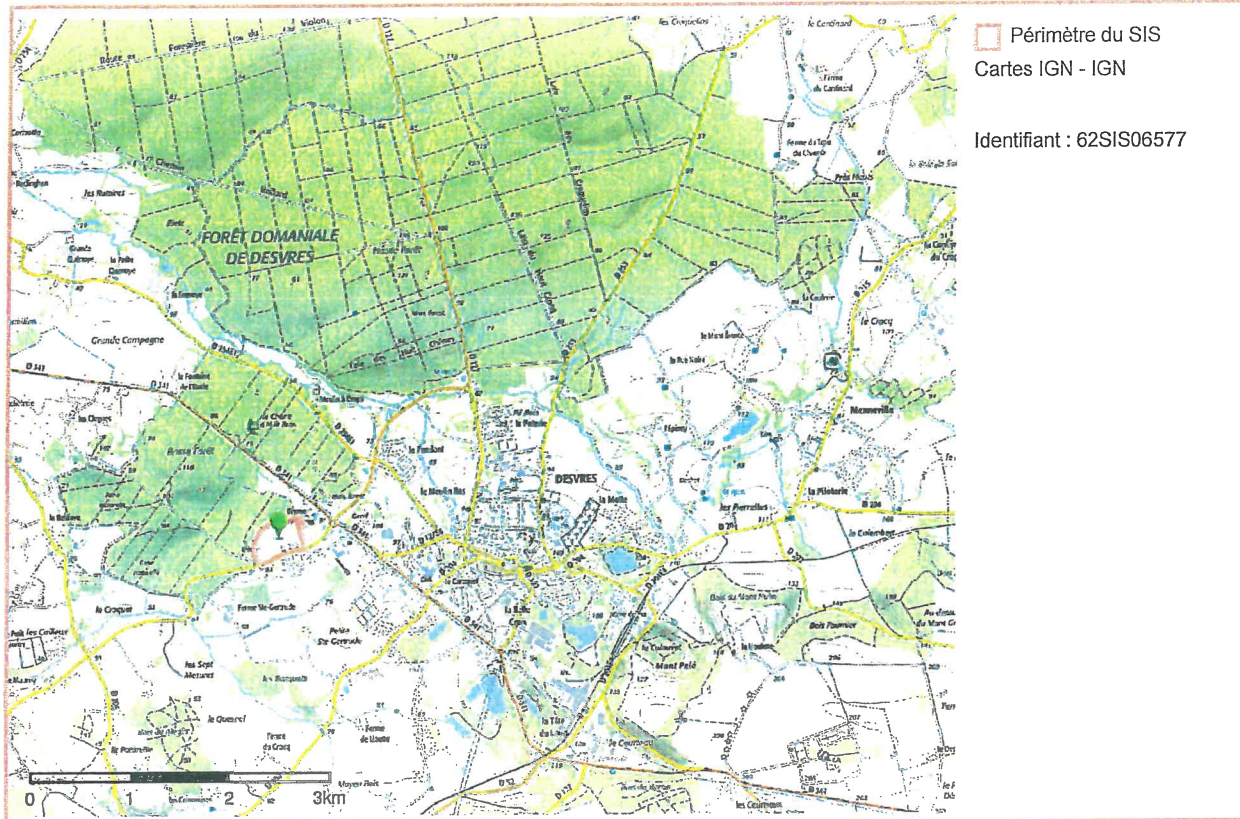
Date de vérification du  
parcellaire

| Commune   | Section | Parcelle | Date génération |
|-----------|---------|----------|-----------------|
| LONGFOSSE | AD      | 175      | 19/12/2017      |
| LONGFOSSE | AD      | 237      | 19/12/2017      |

## Documents

---

## Cartographie



## Sélection du SIS

|                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| Statut                        | Consultable                         |
| Critère de sélection          | Terrains concernés à risques avérés |
| Commentaires sur la sélection |                                     |

## Caractéristiques géométriques générales

|                          |                                   |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Coordonnées du centroïde | 618494.0 , 7092664.0 (Lambert 93) |
| Superficie totale        | 178931 m <sup>2</sup>             |
| Perimètre total          | 5146 m                            |

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du  
parcellaire

| Commune   | Section | Parcelle | Date génération |
|-----------|---------|----------|-----------------|
| COQUELLES | AN      | 94       | 19/12/2017      |
| COQUELLES | AN      | 99       | 19/12/2017      |
| COQUELLES | AN      | 100      | 19/12/2017      |

## Documents